Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 10.08.2023
Numéro de publication: HR02-1005814146

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation dolci architectes Atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl, Yverdon-les-Bains, nouveau Dolci Architectes SA

Dolci Architectes SA
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains

Jusqu'ici
dolci architectes Atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl

dolci architectes Atelier d'architecture et d'urbanisme Sàrl, à Yverdon-les-Bains, CHE-102.064.193 (FOSC du 22.01.2019, p. 0/1004548027). Statuts modifiés le 19.06.2023. Augmentation du capital social. Nouveau capital social entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 1'000 parts de CHF 100, détenues par DLTP Holding Sàrl pour 665 parts et LJF Holding Sàrl pour 335 parts. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 19.06.2023 et bilan au 31.12.2022, présentant des actifs de CHF 3'454'739.95 et des passifs envers les tiers de CHF 2'297'915.55, soit un actif net de CHF 1'156'824.40, contre attribution aux associés de 100'000 actions de CHF 1. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouveaux statuts du 19.06.2023. Nouvelle raison de commerce: Dolci Architectes SA. Nouveau but: la société a pour but l'exploitation d'un bureau d'architecture et d'urbanisme. La société peut: exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière, en rapport direct ou indirect avec son but; créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger; participer à toutes entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec son but; accorder des prêts ou des garanties à des tiers, si cela favorise ses intérêts. La clause statutaire relative à l'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption est abrogée. Suppression de la disposition relative à la reprise de biens (envisagée) suite à l'abrogation de l'art. 628 aCO. Capital-actions entièrement libéré: CHF 100'000, divisé en 100'000 actions nominatives de CHF 1, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. DLTP Holding Sàrl (CHE-359.807.509) et LJF Holding Sàrl (CHE-411.628.529) ne sont plus associées. Pacifico Alessandro et Loup Jean-François, qui ne sont plus gérants, sont nommés administrateurs. Pacifico Alessandro est nommé président et Loup Jean-François vice-

président. Verde Alberto est nommé administrateur secrétaire et continue à signer collectivement à deux, désormais sans restriction. Ajani Catherine, Claivaz Gilles et Vorlet Guy continuent à signer collectivement à deux, désormais avec un administrateur.

Registre journalier no 12766 du 07.08.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 14, Date: 22.01.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud